

## Déclaration d'approvisionnement en eau potable

| om du propriétaire :Téléphone  |
|--|
| dresse de l'habitation :   |
| Est-ce que mon habitation sera alimentée par de l'eau potable : □ oui □ non (voir note 1)  |
| Quel est (sera) le type d'approvisionnement en eau?  |
| ☐ L'habitation est (sera) munie d'une tuyauterie permettant une alimentation en eau courante. (eau sous pression)  EX : Eau acheminée par gravité d'un cours d'eau, d'un lac, ou d'un réservoir.  Eau acheminée à l'aide d'une station de pompage motorisée.   |
| ☐ L'habitation n'est (ne sera) pas alimentée par une conduite d'eau sous pression.  EX : Eau souterraine recueilli à l'aide d'une pompe manuelle.  Eau transportée à l'aide de récipient.  |
| ocher l'item qui correspond à votre système :  Aqueduc privé Puits de surface Puits tubulaire Puits tubulaire scellé Captage d'eau de source Eau d'un cours d'eau. Eau de pluie Autres   |
| ☐ Station de pompage : ☐ Motorisé ☐ Manuelle ☐Aucune pompe   |
| au amenée par gravité oui non au potable transportée à l'aide de récipients : oui non au accumulée dans un réservoir : oui non cumulée dans un réservoir :   |
| ote (1): <u>L'article 8.1</u> du règlement relatif aux permis et certificat stipule au paragraphe no. 4 que dans le cas où les services aqueduc et d'égout ne sont pas établis sur la rue en bordure de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant ur installation n'est pas en vigueur, les projets d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées de la construction à re érigée sur le terrain doivent être conformes à la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et aux règlements édictés sous son aprise et aux règlements municipaux portant sur le même objet. |
| <u>L'article 10.1</u> du règlement de construction stipule que l'alimentation des résidences par des eaux de surface est torisée à la condition que le propriétaire s'assure que ces eaux respectent les exigences du <i>Règlement sur la qualité de l'eau table</i> (R.R.Q. Q-2, r.18.1.1) et ses amendements ultérieurs.   |
| e soussigné(e) certifie que les renseignements ci-haut donnés sont, à tous égard, vrais et exacts et m'engage à obtenir l'autorisation de la municipalité avant de procéder à tous changements du rpe d'approvisionnement en eau, conformément aux règlements en vigueur.  |
| ignéDate   |